

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 17/04/2014

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-Carme Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain Maires adjoints, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel
Secrétaire de séance :	PETETIN Aurore

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 07/04/2014 qui est approuvé à l'unanimité.

I. APPROBATION DES COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE"

En préambule, M. le Maire explique aux nouveaux élus les modalités et procédures des différents actes budgétaires.

Suite à la présentation des comptes 2013 du budget annexe de la maison de l'enfance, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Joël DURIF, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 462 875.13 € pour un montant de dépenses de 393 972.04 €. Le résultat net de fonctionnement s'élève à 68 903.09 €.

Les dépenses nettes d'investissement s'élèvent à 4 831.33 €.

En soustrayant le déficit d'investissement et qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2014 (aussi appelé fond de roulement) est de 64 071.76 €.

Le bilan général de l'année 2013 se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		132 648.65	3 955.04		3 955.04	132 648.65
Opérations de l'exercice	393 972.04	330 226.48	4 831.33	3 955.04	398 803.37	334 181.52
TOTAUX	393 972.04	462 875.13	8 786.37	3 955.04	402 758.41	466 830.17
Résultats de clôture		68 903.09	4 831.33		4 831.33	68 903.09
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	393 972.04	462 875.13	8 786.37	3 955.04	402 758.41	466 830.17
RESULTATS DEFINITIFS		68 903.09	4 831.33			64 071.76

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2013 DU BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE"

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

III. AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DU BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE"

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

- que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 132 648.65 €,

- que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 68 903.09 €,

Alors l'exercice 2013 a généré un excédent de fonctionnement de 63 745.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter ce résultat en apurant le déficit d'investissement comme suit :

➤ Soit prioritairement au compte 1068 : 4 831.33 €

➤ Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 64 071.76 €

IV. VOTE DU BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE"

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget annexe de la "Maison de l'Enfance 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 par un vote par nature qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement pour un montant de 407 743.76 €

- en section d'investissement pour un montant de 23 531.33 €.

1 - Section fonctionnement :

		BP 2013 + DM	CA 2013	BP 2014
DEPENSES	TOTAL DEPENSES	432 598,65	393 972,04	407 743,76
11	Charges à caractère général	96 650,00	95 117,61	99 265,00
12	Charges de personnel	303 650,00	298 854,43	288 510,00
65	Autres charges gestion courante			
67	Charges exceptionnelles			143,00
22	Dépenses imprévues fonctionnement			2 825,76
23	Virement à la section d'investissement	32 298,65		17 000,00

RECETTES	TOTAL RECETTES	432 598,65	462 875,13	407 743,76
64	Remboursement sur charges sécu	0,00	0,00	472,00
70	Produits des services	105 000,00	116 637,70	136 000,00
74	Dotations et participations	194 950,00	213 588,78	207 200,00
002	Résultat reporté	132 648,55	132 648,65	64 071,76

2 –Section investissement :

Opérations financières		BP 2014
Dépenses		4 831,33
001	001 Résultat investissement reporté	4 831,33

Recettes		4 831,33
1068	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	4 831,33
021	Virement de la section de fonctionnement	-

INVESTISSEMENTS		BP 2014
Dépenses		17 900,00
2183	Matériel de bureau et informatiques	4 030,00
21888	Autres immobilisations incorporelles	1 300,00
2184	Mobilier	3 970,00
2182	Matériel de transport	8 600,00
Recettes		17 900,00
1326	Subvention autre établissement public	1 700,00
021	Virement de la section de fonctionnement	16 200,00

Opérations d'équilibre		BP 2014
Dépenses		800,00
020 DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT		800,00

Recettes		800,00
021R VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT		800,00

TOTAL DEPENSES		23 531,33
TOTAL RECETTES		23 531,33

V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2014 - SECTION FONCTIONNEMENT

1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Suite à la présentation des comptes 2013, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Joël DURIF, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 787 194.43 € pour un montant de dépenses de 391 003.92 €. En incluant l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, le résultat net de fonctionnement s'élève à 396 190.51 €.

Les recettes nettes d'investissement s'élèvent à 69 318.18 € pour un montant de dépenses de 384 617.88 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui s'élève à 315 299.70 € et qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2014 (aussi appelé fond de roulement) est de 80 890.81 €.

Le bilan général de l'année 2013 se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		280 945.37	19 001.92		19 001.92	280 945.37
Opérations de l'exercice	391 003.92	506 249.06	365 615.96	69 318.18	756 619.98	575 567.24
TOTAUX	391 003.92	787 194.43	384 617.88	69 318.18	775 621.80	856 512.61
Résultats de clôture		396 190.51	296 297.78		296 297.78	396 190.51
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	391 003.92	787 194.43	384 617.88	69 318.18	775 621.80	856 512.61
RESULTATS DEFINITIFS		396 190.51	315 299.70			80 890.81

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2013

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

- que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 280 945.37 €
 - que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 396 190.51 €,
- Alors l'exercice 2013 a généré un excédent de fonctionnement de 115 245.14 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter ce résultat en apurant le déficit d'investissement comme suit :

- Soit prioritairement au compte 1068 : 315 299.70 €
- Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 80 890.81 €.

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 - SECTION FONCTIONNEMENT

M. le Maire fait une présentation détaillée compte par compte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, par un vote par nature, le budget primitif 2014 qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 575 384.81 €

		BP 2013+DM	CA 2013	BP 2014
DEPENSES	TOTAL DEPENSES	766 325.37	391 003.92	575 384.81
11	Charges à caractère général	162 626.00	152 692.62	159 725.00
12	Charges de personnel	136 299.00	122 187.63	121 370.00
14	Atténuation de produits	311.00	311.00	0.00
65	Autres charges gestion courante	91 475.00	83 659.61	118 225.00
66	Charges financières	11 996.00	11 995.33	9 295.00
67	Charges exceptionnelles	-		0.00
68	Dotations amortissement des immos	20 055.73	20 055.73	20 055.73
22	Dépenses imprévues fonctionnement	10 000.00		13 900.00
23	Virement à la section d'investissement	333 460.64		132 814.08
42	Opérations d'ordre entre sections	102.00	102.00	
RECETTES	TOTAL RECETTES	766 325.37	787 194.43	575 384.81
42	Opérations d'ordre entre sections			
13	Remboursement sur charges sécu			
70	Produits des services	63 915.00	53 591.18	63 845.00
73	Impôts et taxes	217 681.00	230 780.50	225 964.00
74	Dotations et participations	100 057.00	111 891.00	101 922.00
75	Autres produits gestion courante	92 500.00	98 756.24	92 600.00
76	Produits financiers	11 013.00	11 016.96	10 163.00
77	Produits exceptionnels	214.00	213.18	0.00
OO2	Résultat reporté	280 945.37	280 945.37	80 890.81
	Résultat fonctionnement au 31/12/2013		396 190.51	

VI. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Sur proposition de M. Le Maire, compte tenu de la majoration de 2.5 % appliquée sur les 3 taux en 2012, compte tenu de l'accroissement du montant des bases et du faible taux de l'inflation en 2013 (0.9 %), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide de ne pas majorer les taux d'imposition 2014.

Il prend acte du produit fiscal attendu :

TAXES	TAUX 2013	BASE 2014	TAUX 2014	RECETTES ATTENDUES
HABITATION	7.82	906 100	7.82	70 857.02
FONCIER BATI	10.60	773 000	10.60	81 938.00
FONCIER NON BATI	29.51	40 400	29.51	11 922.04
TOTAL				164 717.06

VII. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

1) M. le Maire propose à l'assemblée l'examen des subventions pouvant être accordées aux différentes associations.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2014	BP 2014
Fanfare du Haut-Jura	3 750.00
Comité des fêtes	3 500.00
Entente Sportive - sentier des 7 Belvédères	2 500.00
Coopérative scolaire	685.00
FOLJ	1 240.00
Haut-Jura Ski	100.00
Saint-Claude Athlétisme	150.00
Association Petit Homme	50.00
UNAFAM (maladies psychiques)	100.00
Ligue contre le cancer	100.00
Sida solidarité	75.00
Le Mont Bayard	100.00
Association Valentin Haüy	75.00
APEI	150.00
PEP 39	100.00
Donneurs de sang de St Claude	100.00
Sclérose en plaques	100.00
SPA GEX	250.00
Banque Alimentaire	100.00
Restos du Coeur	100.00
Provision	400.00
Total	13 725.00

M. le Maire apporte les précisions suivantes :

- la subvention de 3 750.00 € inscrite en faveur de la Fanfare du Haut Jura couvre la subvention de 750.00 € non versée en 2013 (participation aux charges salariales du chef de musique) et au versement de l'annuité de 3 000 € pour l'acquisition de la salle de musique, lorsque l'acte notarié sera signé.

- la subvention de 100.00 € à l'association inter-communale Haut-Jura Ski correspond à une participation à l'organisation des Championnats de France des Clubs qui se sont déroulés les 22 et 23 mars 2014,

- les subventions accordées aux associations extérieures à la commune couvrent, en général, des services accordés à des personnes de Septmoncel.

2) PARTICIPATION AU DEFICIT DE LA MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire rappelle que les déficits de la Maison de l'Enfance sont à charge des collectivités ayant des enfants bénéficiaires des services, au prorata des heures facturées.

La somme de 50 000 € ayant été inscrite à cet effet au Budget Primitif 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater la somme de 50 000.00 € sur le budget annexe "Maison de l'Enfance".

VIII. SIDEC : ADHESION AUX SERVICES MUTUALISES SERVICE INFORMATIQUE ET TIC

M. le Maire rappelle l'adhésion de la Commune de Septmoncel aux services mutualisés informatiques et TIC du SIDEC (SITIC):

* IDG : Informatique de Gestion (logiciels MAGNUS), l'adhésion à ce logiciel donnant accès aux services suivants :

- l'assistance téléphonique, administrative et réglementaire, la télémaintenance,
- la maintenance des logiciels et leur passage à la dématérialisation,
- l'accès au SIG : Système d'Information Géographique (plateforme départementale

GEOJURA)

- les formations informatiques à destination des élus, ...

Le Conseil Municipal approuve les conditions financières, soit la somme de 2 148.36 fixée pour l'année 2014.

IX. COURRIERS DIVERS

A) M. et Mme LE BORGNE - demande de travaux

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 02/04/2014 de M. et Mme LE BORGNE signalant les problèmes de sécurité pour les piétons utilisant la Rue de la Poste et sollicitant la réalisation de trottoirs, la mise en place d'une barrière sécurisée et une réglementation de circulation des véhicules.

M. le Maire rappelle qu'il a été sensible à cette demande déjà formulée lors de la réunion publique du 20/03/2014. Il propose une rencontre sur place avec M. et Mme LE BORGNE, accompagné de l'adjoint en charge des travaux, pour étudier des solutions.

Néanmoins, la réalisation de trottoirs paraît compliquée compte tenu de la largeur de la route.

B) M. et Mme Frédéric VOLTA - mise à disposition de matériaux

Par leur courrier du 11/04/2014, M. et Mme VOLTA font part de leur intention de réparer le chemin d'accès à leur habitation, très dégradé, et sollicite une aide de la collectivité sous forme de mise à disposition de matériaux : concassé, enrobé ayant fait l'objet d'un rabotage ou autre ...

M. le Maire est favorable à fournir l'équivalent d'un camion de tout-venant pour assurer l'entretien de la partie de ce chemin rural située sur la commune de Septmoncel, l'autre partie étant située sur la commune des Molunes.

X. QUESTIONS DIVERSES

A) COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE - Mise en place de l'exécutif

Le nouveau conseil communautaire a été installé le 14/04/2014.

A été élu Président : M. Raphaël PERRIN

Puis ont été élus 9 Vice-Présidents :

1° - Attractivité, Développement économique du territoire : M. Jean-Daniel MAIRE

2° - Vie des Populations : M. Jean-François DEMARCHI

3° - Agriculture, Sylviculture, Environnement : Mme Nadia LAHU

4° - Patrimoine, Suivi des travaux : M. Daniel MONNERET

5° - Tourisme : M. Pierre GRESSET

6° - Sports et Compétitions : M. Alain MOURET

7° - Culture : Mme Isabelle HEURTIER

8° - SPANC et Développement durable : M. Jean-Louis DAVID

9° - Relations avec la ville de Saint-Claude : M. Jean-Louis MILLET

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 24 avril 2014 à 20 h 00.

Séance levée à 0 h 45

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 22/04/2014